

## LA PETITE PHRASE

«Notre politique est de produire un vin de référence»

Il n'est pratiquement aucune cérémonie officielle, au sein des communes, au terme desquelles on ne débouche pas une bouteille de la réserve communale. Cependant, qu'est-ce qui se cache derrière l'inscription «Réserve communale»? Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'y a aucune contrainte légale en ce qui concerne l'inscription de cette mention. Les vins issus des réserves communales ne sont pourtant pas tous égaux et les raisins pour les produire ne proviennent pas nécessairement de vignes appartenant à la commune.

A Aubonne, l'origine du raisin utilisé pour ces vins n'est pas déterminée précisément. «Le raisin provient de la même zone et il est de la même



MARC MORANDI  
MUNICIPAL, FÉCHY

catégorie», assure Eric Muller, municipal. Bougy-Villars, Essertines, Gilly et Perroy affirment que leurs réserves sont composées exclusivement de vins produits avec du raisin de leurs parcelles. Les élus attachent une grande importance à la qualité du vin et participent à

des dégustations pour choisir ceux qui auront droit à la mention «Réserve de la commune». Ils vont jusqu'à se faire accompagner par des œnologues, comme à Aubonne. L'Exécutif de Féchy attache une grande importance à la qualité de ses vins, dont certains ont reçu des prix. «Notre politique est de produire un vin de référence», assure Marc Morandi, municipal. ■ 56